

Rencontre du réseau à Mehdia
24-26 janvier 2014

Consolider le
réseau pour mieux
s'approprier l'avenir

Synthèse des échanges

Le réseau IDD, en France et au Maroc, s'engage dans un projet très ambitieux et porteur de préoccupations au cœur des combats qui l'ont toujours animé. Appelée à durer trois ans, cette nouvelle aventure doit contribuer à consolider le réseau, dynamiser les engagements individuels et collectifs, partager et s'ouvrir sur d'autres expériences, d'autres modes de fonctionnement et d'action.

Ce projet tombe à point nommé afin de redonner du souffle à nos associations membres, dans un contexte politique incertain, un climat social tendu et une situation économique très difficile. Il se veut, en France comme au Maroc, une réponse associative pour en sortir par le haut !

Dans une période où les institutions sont fragilisées et contestées, les valeurs modernes affaiblies et les injustices de plus en plus criantes, l'action citoyenne se doit en effet de mettre en place des solutions alternatives et de prendre des initiatives qui réinventent le vivre ensemble et qui redonnent confiance en soi-même, confiance en l'autre et confiance dans les cadres collectifs fondés sur un contrat social qui protège et émancipe les êtres humains.

Ce projet a pour toile de fond trois concepts clés pour IDD : la ruralité, la démocratie participative et le rôle des migrants dans le développement socioculturel, économique et politique au Nord comme au Sud.

Organisée au lancement même de ce nouveau projet, la rencontre de Mehdiia poursuivait trois objectifs :

- Faire converger les définitions de ces trois concepts et délimiter leurs contours pour tous les membres du réseau.
- S'appropriier le projet globalement et localement.
- Mettre en place la stratégie d'action pour avancer ensemble dans sa réalisation.

Sommaire

- 2 Avant-propos & Mot d'accueil
- 3 TABLES RONDES
- 3 Collectivités locales, associations et habitants : la démocratie participative en questions
- 9 De la ruralité : entre traditions et modernité
- 14 La place des migrants dans le développement
- 18 ATELIERS
- 20 Le projet fédérateur en quelques mots
- 22 Conclusion

mot d'accueil

Bienvenue à tous,

Bienvenue aux anciens, qui pour certains vont bientôt fêter les 15 ans de leur engagement au sein de la dynamique IDD,

Bienvenue aussi aux nouveaux, aux plus jeunes,

Bienvenue aux hommes, bienvenue aux femmes, bienvenue aux jeunes femmes,

Bienvenue à JadIDD, la Jeunesse active d'IDD.

La dernière rencontre qui avait, comme aujourd'hui, réuni toutes les associations du réseau de France et du Maroc, remonte à septembre 2011. Elle avait permis de faire le bilan du projet fédérateur mené de 2009 à 2011 avec l'IFAD et l'association Touya, et de réfléchir aux recommandations, aux priorités pour l'avenir et pour continuer à travailler ensemble.

Depuis septembre 2011, toujours avec l'IFAD mais aussi avec le soutien du CCFD-Terre solidaire qui, en France, soutient le réseau IDD depuis sa création, nous avons travaillé à traduire ces recommandations, ces priorités, en plan de travail concret.

Nous avons monté un nouveau projet, et cherché les moyens humains et financiers pour que ce projet, qui était une sorte de rêve, devienne réalité. De bonnes nouvelles sont arrivées il y a quelques mois de l'Agence française de développement, qui nous ont permis de lancer le projet.

Nous allons à présent aborder trois thématiques qui sont au cœur de cette initiative et au cœur des combats d'IDD : la démocratie participative, la ruralité, et le rôle des migrants dans le développement. Nous allons commencer par une première table ronde sur la question de la démocratie participative, de la concertation entre associations, collectivités locales et habitants, puis nous continuerons avec une seconde table ronde sur la question de la ruralité, avant de terminer par une table ronde sur la place des migrants dans le développement de leur pays d'origine et de leur pays d'accueil. Nous vous présenterons ensuite ce fameux projet fédérateur et notre plan de travail sur trois ans. Enfin, nous nous réunirons en ateliers constitués par pôles géographiques, afin de travailler concrètement, tous ensemble, sur la manière de mettre en œuvre ce projet sur le terrain.

Je vous souhaite une belle rencontre, qui soit riche en échanges et permette de construire sereinement les trois années que durera ce projet.

Laure Simoutre

Rédaction Raphaël Mège et Cédric Mesinele, avec l'appui de l'équipe et des membres du réseau IDD

Photos Abdelkhalek Hassini, Meriem Lalli, Raphaël Mège

Mise en page Raphaël Mège

les tables rondes

1. Collectivités locales, associations et habitants : La démocratie participative en questions

INTRODUCTION AUX ÉCHANGES

Abdellatif Mortajine

Animateur :

Abdellatif Mortajine
(Khamsa / IDD)

Interventions :

1. Expériences de communes marocaines : Bilan des plans communaux de développement à mi-parcours, en particulier sur la concertation entre collectivités, associations et habitants :

- Jaafar Aït Haddou, président de la commune de Khmis Dadès (Maroc)
- Moulay Mehdi Lahbib, maire de Tata (Maroc)

2. Présentation de l'expérience équatorienne : Nicolas Cimbaro (Conseil général de Meurthe-et-Moselle – France)

3. Les enjeux de la démocratie participative au Maroc : Kamal Lahbib (IFAD – Maroc)

4. Présentation du projet Mémoire et dignité : Fatna El Bouih (Maroc)

Nous sommes dans un séminaire de travail puisque vous, acteurs associatifs, allez être porteurs de la dynamique du projet qui se met en place dès aujourd'hui.

Abdallah et Laure ont insisté sur la place que nous accordons à la question de la démocratie participative dans ce projet. Le terme de démocratie participative est un peu vague de prime abord. Cette table-ronde nous donnera à tous des idées plus précises. Comment la mettre en place ? Quel type de démocratie participative ? Quelles questions cela soulève-t-il aujourd'hui ?

Des personnes ont déjà réfléchi à ces questions, mis des choses en pratique. Nous n'allons pas tout réinventer. Il s'agit pour nous de discuter de ces questions-là de façon approfondie, pour se les approprier afin de mieux les adapter et les réaliser localement. Nous allons commencer par des témoignages sur des expériences marocaines, puis nous aborderons l'expérience équatorienne et une expérience française. Nous finirons par une intervention de Kamal Lahbib, qui dressera un panorama de ce que prévoit la Constitution marocaine au plan de la démocratie participative, et des débats sur cette question au sein de la société civile marocaine – comment relier les dynamiques pour donner plus d'efficacité, de force et de poids aux revendications de la société civile en matière de démocratie participative.

La démocratie est avant tout une adhésion collective, réfléchie, à des cadres de vie commune. Elle fait partie des facteurs qui créent la confiance dans ces cadres de vie commune. Cette démocratie ne peut être effective que s'il y a une confiance mutuelle entre les citoyens, mais elle suppose aussi que les institutions et les cadres collectifs fassent confiance aux citoyens. Sans cette dualité, il y a toujours quelque chose qui ne tourne pas bien. Cela constitue la limite de la démocratie représentative, et alimente l'aspiration de plus en plus forte des populations à une autre démocratie qui leur donne plus de place et favorise une émancipation plus grande.

Hommes et femmes d'aujourd'hui, nous sommes le produit d'un très long processus d'émancipation. Où que l'on réside, nous sommes conscients de ce que nous sommes en tant qu'êtres humains, dans l'univers et dans le monde qui nous entoure. Un nouveau combat commence, qui n'est pas propre au Maroc. Les populations, partout dans le Monde, réclament un nouveau pacte social, dans lequel les institutions et les cadres qui permettent aux sociétés de vivre ensemble soient décidés collectivement, dans une confiance mutuelle, et non pas par des « têtes bien-pensantes » ou par des gens à qui l'on a fait confiance en les mettant à la tête des collectivités ou des Etats.

La question que nous allons traiter aujourd'hui est donc d'une actualité brûlante et ce débat commence seulement. Il est très profond car l'enjeu est d'inventer un autre vivre-ensemble.

J'espère que cette table-ronde donnera des pistes de réflexions collectives à nos associations, en France comme au Maroc. Que mettre en place dès demain ? Avec quelle approche ? Comment appréhender nos élus pour discuter avec eux du rôle et de la participation des citoyens qu'ils sont censés représenter ? Comment comptent-ils organiser la concertation avec eux ?

SYNTHÈSE

Le concept de "démocratie participative" remonte à la fin des années 1960, mais n'a réellement commencé à se populariser que vingt ans plus tard, face à une démocratie représentative souvent perçue comme une démocratie d'experts ou de professionnels éloignés des besoins ou aspirations des peuples. La démocratie participative propose de "démocratiser la démocratie", en mettant à disposition des citoyens les moyens de débattre, d'exprimer leur avis et de peser dans les décisions qui les concernent. Elle a pour objectif de « faire participer l'ensemble des citoyens à la chose commune », explique Jaafar Aït Haddou. En intégrant la population et les associations dans les mécanismes de concertation, voire de décision, on redonne du sens à la notion de "citoyenneté".

Démocratie et démocratie participative : état des lieux au Maroc

Poser l'hypothèse de la démocratie participative au Maroc peut sembler en décalage avec un mode de gouvernance qui, au plan

national, demeure peu démocratique et très pyramidal. Cela n'interdit cependant pas d'amorcer une réflexion sur ce que pourrait être cette démocratie participative dans les faits, en partant de l'échelon local et en tenant compte des obstacles comme des opportunités propres à cette échelle de territoire.

Moulay Mehdi Lahbib, président de la municipalité de Tata, qualifie cette question de « *sujet majeur pour notre pays pour les prochaines années* », qui peut permettre au Maroc, et en particulier aux collectivités locales, de se mettre « *dans le mouvement de l'histoire* ». Pour sa part, il se situe « *dans le registre de l'action et de la responsabilité, pour répondre à des besoins immédiats mais aussi pour réfléchir sur le temps long du progrès et de la réforme* ».

Pour brosser rapidement un état des lieux de l'exercice populaire du pouvoir politique au Maroc, disons que le contexte a évolué assez nettement dans le discours et que certaines expériences vont dans le bon sens, mais ces bonnes intentions ne se traduisent par aucun progrès à grande échelle.

Côté discours, résume Jaafar Aït Haddou, « *il y a un consensus sur la capacité des hommes et des femmes à participer à la gestion de la chose commune. Le printemps arabe a concrétisé cette*

La démocratie participative : concept et défis

*D'après l'intervention de K. Lahbib
(trad. Aliatte Chiahou & Abdallah Zniber)*

L'apparition du concept de démocratie participative est liée à la crise de la démocratie représentative dans de nombreux pays. Ce concept s'est épanoui à la faveur du renforcement de la société civile, et en tant que moyen d'ancrage d'une participation citoyenne et critique vis-à-vis de l'action publique, sur le plan local ou national.

En France, les commissions nationales du débat public ont été reconnues en 1995, avec l'organisation de discussions publiques rassemblant des acteurs de la société civile et des institutionnels. Dès lors, l'interaction entre la sphère institutionnelle (élus, les représentants de l'Etat...) et la sphère de la société civile (associations, dynamiques sociétales, mouvements sociaux, citoyens...) a pu se développer.

Au Brésil, la participation locale, régionale et nationale a fleuri entre 1985 et 1988, lors des débats publics sur la Constitution qui se sont tenus à la fin du régime militaire. La participation populaire a été promue à travers l'organisation de forums de discussions favorisant le débat public, sous le slogan « *Sans le peuple, la commission constitutive ne créera rien de nouveau !* » Des rassemblements publics ont réuni plus de douze millions de signatures autour des amendements.

En Europe, plusieurs Constitutions nationales incluent le droit de présenter des pétitions : Belgique, Espagne, Italie, Luxembourg, Grèce, Portugal, Allemagne, Hollande, Suisse.

Les défis qui se posent à la société civile aujourd'hui sont les suivants :

- Faire évoluer le rapport aux questions du développement selon une vision qui sorte de l'impasse « Approche projet », pour aller vers une vision plus globale de changement des mentalités et des comportements et la construction d'espaces de mise en pratique de la démocratie.
- Faire évoluer les mécanismes de travail, de concertation et des formes de réseautage spatiales et thématiques pour la mise en œuvre du débat sur le développement, et mettre cette question au cœur de la problématique des droits humains et de la citoyenneté.
- Institutionnaliser l'acte associatif et renforcer ses ressources et ses compétences à travers la formation dans le domaine so-

cial (pour les bénévoles et les professionnels) et la formation continue dans la gestion et l'organisation associative (des membres du bureau et des bénévoles).

- Renforcer la présence associative sur le plan institutionnel, dans la perspective de construire des partenariats en lien avec les dynamiques de développement local démocratique favorisant la participation citoyenne et l'accompagnement de l'acte public local.

- Créer une synergie permanente, avec des mécanismes locaux, en fonction des besoins des populations et selon une approche participative et participatoire, sans se substituer à l'Etat et aux institutions élues.

- La mise en œuvre de la démocratie participative n'est pas une question mécanique, malgré l'existence de textes renforçant cette approche. L'Etat est appelé à réparer l'ensemble des dysfonctionnements juridiques et politiques empêchant la pratique de la démocratie représentative d'une façon saine, et limitant l'évolution vers la déconcentration et la décentralisation. Il ne peut y avoir de passage vers la démocratie participative qu'à travers le renforcement de la démocratie représentative (pouvoirs des préfets, contrôle des élus, concept de la gestion territoriale et des pouvoirs publics locaux, identification des priorités liées à la gestion locale...).

- Les conseils élus et les acteurs politiques sont appelés à une plus grande ouverture sur leur environnement associatif et à des liens renforcés avec la population, pour une meilleure représentation des attentes et des besoins territoriaux.

- Les conseils élus sont appelés à une sérieuse réflexion pour faire surgir les fondements de la synergie avec la population qu'ils représentent, et ce en vue de développer et faire mûrir les conditions de la participation au débat public dans les domaines liés aux droits civils, politiques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

- Le renforcement de la gouvernance territoriale à travers une régionalisation élargie, facteur important pour le renouvellement des énergies et leur libération de la logique centralisatrice, à travers le renforcement de la décentralisation administrative, accompagnée d'une décentralisation politique. Ainsi la régionalisation élargie pourra devenir un véritable moyen d'ancrer la culture de la proximité et de fonder le climat politique sur une véritable démocratie participative, avec un grand acquis : l'épanouissement de la pleine citoyenneté, de la justice sociale et de la dignité.

émergence. Le Maroc a fait des pas significatifs à travers deux documents de base : la Charte communale (articles 14 et 36) qui concrétise l'émergence des programmes communaux de développement (PCD) et la création de commissions consultatives pour faire participer la société civile au développement. La Constitution (articles 12, 13 et 139) souligne et pointe l'importance des ONG, des associations et de la société civile en général pour participer au développement (diagnostic, mise en œuvre, évaluation). » Cependant, au plan des réalisations, on note « l'absence de la société civile dans ce PCD. (...) A Khmiss Dades, on a profité de l'actualisation du PCD pour consulter la société civile, notamment sur les questions liées au changement climatique (énergies renouvelables, eau, pollutions...). » Mais ce qui se passe en réalité, poursuit-il, c'est que « les communes ont un manque de moyens qui les limite ».

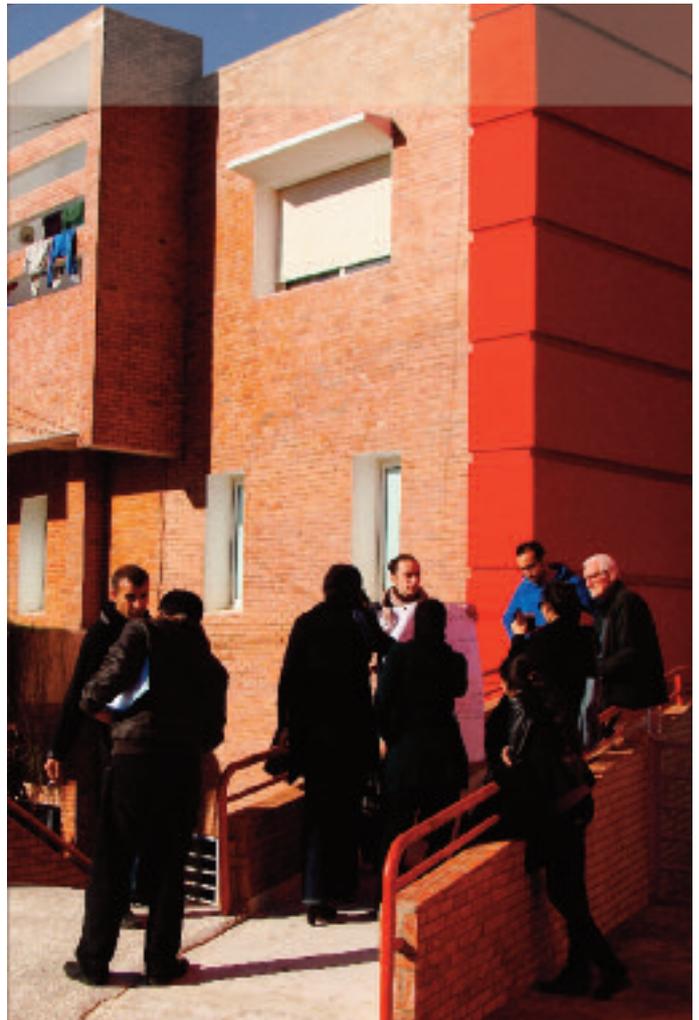
Moulay Mehdi Lahbib dresse un constat similaire. Un travail a été mené sur la question "Agenda 21 et PCD". « Tous les acteurs se sont réunis pour travailler ensemble pendant 220 jours. (...) On a trouvé les idées, on en a sorti un livre de l'Agenda 21, mais la commune est pauvre et nous n'avons pas les moyens pour la mise en œuvre. C'est cela le gros problème. » En outre, « les élus ont des difficultés à mobiliser la société civile et les services extérieurs. Il y a aussi un manque d'optimisme pour avancer sur la question du développement. Ce sont les responsables à Rabat qu'il faut former pour avoir plus de moyens ». Et puis, souligne Jaafar Aït Haddou, « la gestion des affaires publiques et la question du développement sont une équation difficile à résoudre au Maroc, où les relations personnelles jouent un rôle très important pour accélérer les dossiers ».

Mais, « malgré tout ce qu'on peut avoir comme avis sur les PCD, il faut reconnaître une ouverture qui doit permettre aux jeunes de participer aux affaires communes ». De fait, il faudrait être de mauvaise foi pour contester que les choses bougent – de manière sans doute encore très timide et trop lente, mais elles bougent, et les acteurs veulent y croire.

Un modèle à construire avec la participation de tous les acteurs

Pour que les choses avancent, il est indispensable que tous les acteurs concernés se rencontrent, de manière à échanger leurs idées et rassembler leurs forces. « La démocratie, c'est la confiance entre les institutions et la population », rappelle Moulay Mehdi Lahbib. « Il faut travailler sur cette confiance, donner la parole, écouter la population ».

Cette approche participative requiert la création de structures locales, d'instances de consultation telles que les conseils de jeunes, dont la société civile appelle à l'institutionnalisation dans la charte communale. Le rôle des jeunes est effectivement reconnu comme déterminant, en particulier dans une ville comme Tata, où la population compte 37 % de jeunes de moins de 25 ans. « La démocratie participative doit commencer par les jeunes et par les écoles », affirme Moulay Mehdi Lahbib, qui a joint le geste à la parole. Dans la ville de Tata qui compte 16 000 habitants, un conseil municipal des jeunes a été créé, composé de 13 filles et 12 garçons (sélectionnés parmi les meilleurs élèves des établissements scolaires). L'objectif est de faire participer les jeunes aux décisions locales et de former une pépinière de futurs responsables et élus locaux. « Si les présidents des communes associent les jeunes à leurs politiques, cela règlera 65 à 70 % des problèmes. Aujourd'hui, nous sommes persuadés que le message passe par les enfants ». Loin d'être une "posture", la création de ce Conseil municipal s'inscrit dans un cadre plus global d'ouverture de la ville



aux grands enjeux contemporains, qui se traduit par des accords de coopération avec des villes d'Europe et d'Afrique (Bamako au Mali, Ouagadougou au Burkina Faso), ou encore par l'élaboration d'un Agenda 21 local qui permet « de relier le local au mondial et de redonner aux citoyens une maîtrise et un engagement sur les grands défis de notre temps que sont l'écologie et l'énergie ». Il faut dire que Tata ne connaît que trop bien les conséquences du changement climatique, et « pourtant nous sommes une ville qui émet très peu de gaz à effets de serre. Ces gaz qui sont produits ailleurs se moquent des frontières et nous touchent directement sans nous demander notre avis. » Sans compter la rareté de l'eau, la désertification, l'agriculture oasienne en difficulté, la maladie du palmier-dattier... Agir est donc indispensable, et y associer la population apparaît comme une évidence. Cet Agenda 21 « est une passerelle vers le plan communal de développement, qui ne relève plus seulement de la responsabilité du maire mais également de celle de l'ensemble de la population : société civile, représentativités ministérielles, secteurs privés et bailleurs de fonds ».

Moulay Mehdi Lahbib se réjouit des avancées. « En expérimentant l'approche participative, j'avoue avoir appris beaucoup de choses. Lors des réunions, nous avons découvert de jeunes talents qui seront sûrement de futurs élus. Le processus de l'Agenda 21 est une expérience riche d'enseignements et j'espère que les autres villes la suivront. » Mais, précise-t-il, « pour moi, la démocratie participative doit s'inscrire dans une perspective plus large, celle de redonner à la citoyenneté et à la démocratie leur sens profond : la capacité de chacun, en se reliant aux autres, à retrouver une maîtrise sur sa vie ».

La démocratie participative à l'épreuve de la réalité : l'exemple équatorien

L'Equateur s'est lancé dans l'expérience de la démocratie participative à grande échelle après l'arrivée au pouvoir en 2006 de Rafael Correa qui, « après des décennies de dictature militaire, a enclenché la remise à plat de tous les mécanismes politiques », explique Nicolas Cimbaro. Adoptée à plus de 70 % en 2008, la nouvelle Constitution « définit l'Equateur comme un Etat pluri-national et interculturel, où tous les groupes de la société, les communautés indigènes et les minorités ont une place reconnue et identifiée. Elle précise également la politique de redistribution des richesses, qui ancre la solidarité au cœur de la société et devient la première priorité du développement actuel de l'Equateur. (...) Elle reconnaît enfin le "buen vivir", ou le "vivre bien", comme le nouveau pacte social pour la société équatorienne. » L'article 95 de la Constitution place la démocratie participative au cœur du système politique national et local, et propose une nouvelle ligne d'exercice du pouvoir dans laquelle les citoyens ont une place prépondérante :

« Les citoyennes et les citoyens, de manière individuelle ou collective, participent de manière forte à tous les circuits de la prise de décision, de planification et de gestion des affaires publiques, et au contrôle populaire des institutions de l'Etat, de la société et de ses représentants, dans un processus permanent de construction du pouvoir citoyen. La participation se construit autour des principes d'égalité, d'autonomie, de délibération politique, de respect de la différence, de contrôle populaire, de solidarité et d'interculturalité. »

S'appuyant sur ces principes, le *Plan national du bien vivre 2013-2017* a pour objectif numéro un "la consolidation de l'Etat démocratique et la construction du pouvoir populaire". Plusieurs lois fondamentales ont donc été adoptées, parmi lesquelles la loi dite "de participation citoyenne et de contrôle social". Adoptée en 2010, elle précise les outils permettant de renforcer la démocratie participative au niveau local. Elle propose notamment aux collectivités locales des outils pour améliorer la participation politique des citoyens et des organisations sociales.

A travers l'ensemble de ces dispositions, complète Nicolas Cimbaro, « il s'agit aussi de lutter contre les inégalités sociales et ethniques, de renforcer les capacités locales et le capital humain et social existant sur les territoires ». Cela suppose la mise en place d'« espaces de délibération (...) pour que se rencontrent les intérêts de la société locale et le projet politique de la collectivité ; d'instances où se prennent les décisions conjointes ; d'entités de co-gestion (comité de développement local) ; d'instances de contrôle de la gestion des collectivités depuis la société civile ».

A retenir enfin : rien n'est jamais définitivement acquis. Certes, « après sept années au pouvoir, l'acceptation du projet politique de Correa par la population est encore plus forte, [puisque] 60 % des Equatoriens estiment que cette politique de redistribution plus équitable est au service d'une société plus équitable et démocratique ». Mais « la participation des citoyens à la prise de décision politique n'étant pas naturelle, et réservée par le passé à certaines franges de la société, il est nécessaire aujourd'hui (...) de renforcer encore les compétences des citoyens quant aux avantages qu'ils pourraient tirer de la participation citoyenne ». En fin de compte, estime Nicolas Cimbaro, « le renforcement du processus passe nécessairement par un renforcement des bases sociales et de la société en général : plus informée et plus politique ».

Les différents outils de participation citoyenne en Equateur

D'après l'intervention de Nicolas Cimbaro

- Les **Initiatives populaires normatives** : « Tous les citoyens comme les organisations sociales peuvent proposer la création, une réforme ou une dérogation de loi (...). Cet instrument permet aussi aux citoyens de solliciter des réformes constitutionnelles, pour peu qu'ils réunissent les signatures de 8 % du corps électoral. »
- Le **Référendum populaire** : « Cet outil peut être sollicité par les collectivités locales et les citoyens (5 % de signatures de l'ensemble du corps électoral au niveau national et 20 % au niveau local). (...) La Cour constitutionnelle doit émettre un avis avant la tenue de tout référendum. »
- La **Révocation de mandat** : « Les électeurs peuvent révoquer les élus après (...) après une première année de gestion et jusqu'à un avant la dernière année de mandat », mais uniquement s'ils ont obtenu les signatures de 10 % du corps électoral.
- Le **Contrôle social** : C'est un dispositif « de veille, d'observatoires et d'autres mécanismes de contrôle social sur la gestion des collectivités territoriales, constitué par un groupe de citoyens et d'organisations sociales représentatif de la société ».
- Les **Assemblées locales** : Il s'agit d'un « mécanisme de délibération publique entre les citoyens qui permet de renforcer leur pouvoir d'interpellation pour mieux influencer sur la gestion publique locale ».
- Les **Conseils locaux de participation** : « Ce sont des espaces où peuvent être formulés des plans de développement à partir

des compétences et des objectifs formulés dans les instances de participation locale. »

- Les **Budgets participatifs locaux** : Les collectivités ont pour obligation de « construire des budgets participatifs à partir des plans de développement locaux. (...) Le fait de ne pas proposer ces budgets participatifs peut avoir des répercussions politiques et administratives. » Cette disposition leur impose aussi « de rendre des comptes, notamment en ce qui concerne l'exécution budgétaire », auprès des citoyens.
- Les **Audiences publiques** : Ce sont des « instances de participation (...) demandées par des initiatives individuelles ou collectives, pour répondre à des demandes ou des pétitions venant des citoyens, ou légitimer des décisions ou des actions des autorités ».
- La **Représentation populaire municipale** : C'est une « instance de participation cantonale dont l'objectif est d'organiser des sessions publiques pour tous les citoyens, où sont débattus des thèmes liés à la gestion municipale ».
- La **Chaise vide** : « Les sessions des collectivités territoriales sont publiques. Dans leur assemblée, une chaise vide est réservée à la représentation des citoyens ou de tout autre représentant de la société civile ou de secteurs d'activités. »
- Enfin, « l'Etat reconnaît le volontariat dans le secteur de l'action sociale et du développement comme une forme de participation sociale, comme une activité de service social et de participation libre de la citoyenneté et des organisations sociales, sur différents thèmes d'intérêt public ».

Quelles perspectives pour la démocratie participative au Maroc ?

Certains participants sont perplexes : « Comment parler de démocratie participative au Maroc quand les institutions ne sont pas démocratiquement investies (...), que 20 % seulement du corps électoral potentiel est inscrit et que le taux d'absentéisme est très important ? » « Il existe un statut de l'élu, mais ce dernier est souvent instrumentalisé par l'Etat et ne peut pas décider. » « On a l'impression que quand on parle de démocratie participative, c'est plus un discours qu'une réalité qui se traduit dans les faits. (...) Il s'agit plutôt d'intégration que de participation des citoyens (...) et il y a une non-communication entre élus et associations, élus et citoyens. (...) Quels sont les outils pour que la démocratie participative devienne une réalité sur le terrain ? »

La raison recommande d'abord de travailler cette question complexe à partir de l'échelon local car, estime un autre participant,

« la démocratie participative est l'affaire de la société civile avant d'être l'affaire des partis politiques. C'est aussi l'affaire des petites villes et du monde rural ». Aujourd'hui, explique Moulay Mehdi Lahbib, « des pratiques de concertation existent dans plusieurs collectivités locales et établissements publics. Mais pour dire la vérité, rares sont les collectivités locales qui s'appuient en interne sur des agents professionnels et formés aux techniques de la concertation ». Par ailleurs, « si l'expérience de la démocratie participative à Tata est intéressante, peu de communes semblent avoir lancé de telles initiatives. Il est d'autant plus important de les promouvoir afin que les communes soient dotées de moyens plus importants pour pouvoir mettre leurs idées en œuvre. » Une autre question qui se pose est celle, à double entrée, de la participation des Marocains résidant à l'étranger à l'élaboration des politiques publiques au Maroc, mais également de la participation des étrangers établis sur le sol marocain.

Un exemple en France : le département de la Meurthe-et-Moselle (Lorraine)

D'après l'intervention de Nicolas Cimbaro

La Meurthe-et-Moselle est riche d'une histoire industrielle qui a généré un fort pouvoir de mobilisation. C'est une terre de résistance mais aussi d'espérance. Cette histoire a fait de ce territoire un creuset de la vie associative. C'est en s'appuyant là-dessus que le Département a voulu donner au citoyen une plus grande capacité à intervenir dans le débat démocratique, sans sortir cette politique d'un chapeau ni en faire un gadget médiatique.

Il y a eu une évolution brutale du contexte financier des collectivités locales à partir de 2010. Le Conseil général a refusé la résignation consistant à procéder unilatéralement à des coupes sombres dans tous les domaines de la vie départementale. Il a préféré repenser les modes de faire de l'action départementale : mieux faire, et faire ensemble. Ce contexte a représenté une opportunité inédite pour repenser les priorités et les modes de faire de l'action politique avec les citoyens. Il s'agissait de passer de la gestion notariale des compétences à un mouvement ascendant : construire en commun. Cela imposait de sortir du cadre des partenaires habituels et de favoriser la rencontre des politiques avec les acteurs de la société civile. Il fallait pour cela créer des espaces et, avec moins de moyens et plus d'incertitudes sur l'avenir, trouver de nouvelles formes de coopération et de mutualisation autour de thématiques assez précises (relevant des compétences obligatoires des collectivités) pour que les solutions soient concrètes.

En février 2010, tous les partenaires de l'action départementale se sont retrouvés au sein de l'Hôtel du Département. Le contexte financier a été présenté, ainsi que ce qui constitue depuis 2010 les cinq axes principaux de l'action départementale :

- entreprendre solidairement ;
- habiter durablement ;
- être mobile raisonnablement ;
- vivre fraternellement ;
- être jeune aujourd'hui.

Ces enjeux ont été abordés non comme des problèmes, mais comme des défis à relever. Cinq ateliers ont ensuite été organisés dans une période de trois mois, pour permettre à tous les acteurs d'écouter, échanger, croiser leurs analyses, en suivant trois objectifs : quelles actions pour répondre aux enjeux ? Quelles synergies nouvelles ? Quelles articulations inédites opérer ?

Lors de ces ateliers organisés en fin d'après-midi, les participants étaient installés par tirage au sort autour de tables rondes de dix places chacune. A chaque table se trouvaient deux per-

sonnes des services départementaux, l'une chargée d'animer les débats en veillant à ce que chacun s'exprime, la seconde assurant le secrétariat de manière à ce que tout soit précisément consigné. Il y avait une convivialité propice à la prise de parole et aux échanges. Au début de l'atelier était remis un document de quatre pages qui donnait des informations et précisait les buts et enjeux de la soirée. La primauté était donnée à la parole des participants, les élus étant présents uniquement pour écouter, rendre compte, et expliquer ce qu'ils allaient mettre en œuvre. Après une heure et demie, chaque groupe prenait la parole à partir des idées qu'il avait notées sur les Post-it distribués en début de séance. Une fois lus, ces derniers étaient collés sur un grand tableau que chacun était invité à consulter pendant le buffet qui suivait. A la fin de chaque débat, les participants votaient pour ou contre les différentes propositions.

En trois mois, mille personnes ont ainsi participé au processus et 501 propositions ont été votées et formulées. Deux exigences se sont ensuite imposées : d'une part, la mise en œuvre rapide des décisions les plus urgentes, d'autre part la poursuite de cette démarche de co-construction des projets, à travers notamment les "fabriques départementales" lancées en 2012.

Les enseignements tirés de cette initiative sont :

- Une vraie envie de construire ensemble.
- Une autre forme de participation possible.
- Un désir de construire, de faire projet et d'œuvrer ensemble autrement, qui répond à la crise de confiance vis-à-vis des solutions descendantes et globales.

Quelques conclusions :

- Les richesses et potentialités communes sont encore trop peu connues et délaissées.
- Il n'y a pas de renouvellement possible des pratiques sans une démarche volontaire portée par les élus et relayée par l'ensemble des services de la collectivité. Il s'agit de promouvoir le "penser-ensemble", mais aussi le "faire-ensemble", ce qui peut sembler déstabilisant par rapport à nos manières de faire.
- Il n'y a pas de renouvellement possible des pratiques sans méthodologie appropriée.
- Il est nécessaire de créer un espace défini qui soit un repère permettant aux citoyens d'identifier les tenants et les aboutissants des décisions qui les concernent.
- L'éthique est importante.

Le processus de démocratie participative mis en place en Meurthe-et-Moselle a légitimé un processus politique qui est aujourd'hui ancré. Les citoyens sont désormais très attentifs à ce que font les collectivités. C'est au niveau local que s'invente la démocratie participative, mais si l'échelle municipale est idéale pour faire émerger ces expériences, il ne faut pas négliger l'échelon régional.

« En Europe, la démocratie participative est devenue en quinze ans une science, selon Moulay Mehdi Lahbib. Nous en sommes encore loin au Maroc mais cela n'empêche pas d'agir, comme nous le faisons dans le cadre de l'Association marocaine pour des éco-villes, avec le projet de mettre en place le premier master euro-africain sur les métiers de la démocratie participative et de la concertation. Nous avons réuni plusieurs universités (...) à Agadir pour un séminaire de travail. La Sorbonne, l'université de Bilbao, l'université de Douala, l'université d'Agadir constituent le noyau dur de ce projet. »

Ces démarches contribueront à faire progresser le concept de démocratie participative dans la société, mais ne suffiront pas à résoudre les problèmes évoqués plus haut. Le PCD peut-il jouer un rôle positif dans ce sens ? Cela ne semble pas être le cas en l'état actuel des choses. En l'état, quelques participants constatent que les politiciens « sont peu présents, voire absents de ce mécanisme ». Et quand ils sont présents dans les commissions de "renforcement des capacités", ils n'ont « aucun rôle ». Enfin, il existe « un décalage entre le PCD et le rôle des partenaires et des intervenants tels que les services extérieurs, qui n'ont pas de pouvoir de décision : ils

constatent les besoins mais ne peuvent pas les accompagner par des solutions concrètes ». Plus globalement, déplore Jaafar Aït Haddou, « avec le PCD, on nous pousse vers l'autonomie des régions dès lors que leurs ressources sont épuisées », les privant ainsi d'une assise financière pourtant essentielle dans la mise en œuvre de tels projets, car la démocratie participative est une affaire aussi bien de volonté et d'énergie que de moyens.

Certains aménagements permettraient pourtant d'améliorer la situation. Moulay Mehdi Lahbib souhaite que « les décideurs locaux (...) [soient] consultés et [émettent] leurs propositions concernant les affaires publiques nationales, d'où la nécessité d'engager des démarches de concertation préalables à la production des lois et des politiques publiques ». C'est probablement la première condition pour ensuite « installer et construire un lien de confiance entre la population et les élus, d'où la nécessité d'une loi sur la démocratie participative et de proximité donnant des droits au citoyen ».

Quoi qu'il en soit, conclut-il, « au Maroc, aujourd'hui est beaucoup mieux qu'hier, et l'on espère que demain sera meilleur encore »

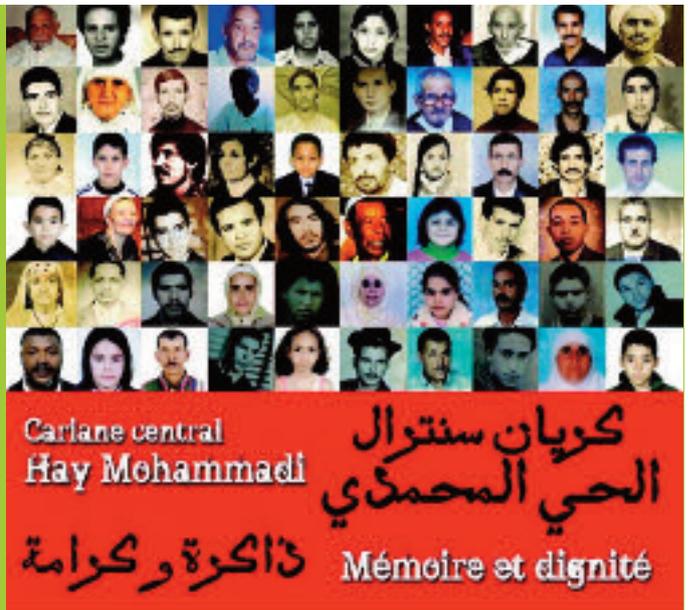
Mémoire et dignité : une initiative pour valoriser la parole populaire

D'après l'intervention de Fatna El Bouih
et le site Internet www.iuhm.org

L'association initiative urbaine, en partenariat avec l'association Casa Mémoire et le Réseau marocain d'éducation populaire, a été à l'origine d'un projet intitulé Mémoire et dignité, dont l'objectif, à travers la réalisation d'une publication et d'une exposition itinérante, était de permettre à la population du quartier casablancais Hay Mohammadi (anciennement Cariane central) de mener un travail sur l'appropriation de la mémoire de ce quartier.

Fer de lance de la résistance culturelle incarnée par Nass El Ghiwane dans les années 1970, puis des soulèvements ouvriers de juin 1981, Hay Mohammadi a subi dans la décennie 1980 une répression extrêmement violente – les "années de plomb". L'enjeu d'un tel travail était de valoriser et consolider les acquis des combats pour les droits humains, et plus largement de s'ouvrir sur un avenir plus respectueux des droits et de la dignité des populations des zones les plus vulnérables du Maroc. Concrètement, le projet a consisté à recueillir les témoignages d'une centaine de personnes (militants politiques, syndicaux et associatifs, migrants, personnages du quartier, etc.) ayant subi ou combattu les violations des droits humains ou ayant marqué la vie du quartier, et à rassembler les habitants à l'occasion d'activités créatives et culturelles interactives autour des questions de la mémoire et de la dignité.

« Ce travail, mené dans le cadre du programme de réhabilitation communautaire inscrit dans les recommandations de l'Instance Équité et Réconciliation, a été réalisé dans le lieu même où ont eu lieu des détentions arbitraires, le centre de détention Derb Moulay Chrif », explique Fatna El Bouih. « Cela a été une expérience douloureuse, mais une vraie expérience de démocratie participative. (...) On a parcouru le quartier à travers cent questionnaires, pour écrire l'histoire de Cariane central et de la révolution de Hay Mohammadi ». Cette démarche a été fondatrice d'un nouveau regard sur l'histoire récente du Maroc, « alors que celle-ci s'écrivait jusque là à travers le regard d'un seul historien ». Toutefois, insiste Fatna El Bouih, « ce ne sont pas des livres, mais le fruit d'un vécu. Ils se sont écrits d'une manière assez particulière. C'était une prise de parole, et la joie de prendre de la parole. »



C'est aussi la première fois que l'on organisait un "café-mémoire" au Maroc. « On a coupé tout un boulevard. Sous une grande tente, chacun venait et prenait la parole pour parler du vécu très riche, très important, de ce quartier. » C'est ainsi que « des hommes et des femmes se sont appropriés le projet et se sont appropriés une dignité perdue ». Cette réappropriation publique d'une parole longtemps confisquée a permis au grand public, en particulier les enfants et les jeunes, de mesurer le degré d'engagement de cette minorité agissante. Elle doit permettre au Maroc d'aujourd'hui de revisiter son passé récent tout en s'engageant dans la voie de la démocratie et du respect des valeurs des droits humains.

Extrait de la publication *Hay Mohammadi - Mémoire et Dignité* paru en avril 2011 :

« Difficile de renouer avec l'écrit lorsque nous ne sommes ni écrivains, ni historiens, ni journalistes. Mais l'écriture devient primordiale, pour nous, afin de garder la trace de nos histoires individuelles et collectives, loin de la grande histoire officielle. Nos notes subjectives ne sont représentatives que de nos propres parcours et rencontres avec les habitants de Hay Mohammadi. »

2. De la ruralité : entre traditions et modernité

INTRODUCTION AUX ECHANGES

D'après la présentation de Chadia Arab

Animatrice :

Chadia Arab, géographe
(Université d'Angers –
France)

Interventions :

1. Abderrahmane
El Harradji, géographe
(Université d'Oujda –
Maroc)

2. Présentation de la
Maison des Initiatives
Rurales à Oulad Ftata
(Région de Khouribga) :
M'barek Wahid
(Association Dar Ait El
Hadj El Maâti)

Aujourd'hui, la ruralité représente une part importante du réseau IDD. Même si le mot "ruralité" n'est pas présent dans le sigle IDD (Immigration Développement Démocratie), ce terme « donne du sens et une assise au réseau. La ruralité est l'essence même du réseau. »

Tel que le définit l'INSEE, un espace rural se caractérise par « une densité de population faible, un paysage à couverture végétale prépondérante et une activité agricole relativement importante par l'espace qu'elle occupe ».

En France, l'espace rural représente 70 % de la superficie totale du territoire et englobe les deux tiers des communes françaises. Sur une population totale de 65 millions de français, 11 millions de personnes y vivent. Au Maroc, sur une population totale de 32 millions en 2012, 13,4 millions de personnes vivaient dans les territoires ruraux.

Les espaces ruraux français et marocains sont chacun confrontés à des difficultés qui leur sont propres. Les espaces ruraux français rencontrent des problèmes liés aux transports, à l'accès à la médecine de proximité, aux développements des services à la personne, aux logements, à l'accès à Internet haut débit, etc. Au Maroc, les difficultés sont davantage liées aux infrastructures routières, à l'accès à l'eau potable, à l'électrification des habitations, à l'éducation... « Les autorités marocaines ont réalisé de réels progrès ces dernières années, notamment avec le programme que l'état marocain a mis en place pour l'électrification et l'accès à l'eau potable », note Chadia Arab. Mais le milieu rural au Maroc reste enclavé et marginalisé. Ce sont ces zones que, il y a quelques décennies à peine, Hassan II qualifiait de "Maroc inutile" – un Maroc où, aujourd'hui encore, on meurt de froid, comme récemment dans la zone de Beni Mellal. Chadia Arab poursuit : « J'ai eu l'occasion d'échanger avec Abdellatif Mortajine au sujet des entretiens menés par IDD pour recruter des agents territoriaux. La commission chargée de mener les entretiens de recrutement a reçu un jeune diplômé en sociologie rurale et lui a posé la question suivante : "Pour vous, comment pourrait-on qualifier la ruralité au Maroc ?" Celui-ci a répondu que la ruralité était la non-modernité. (...) Je pense qu'il est important de se dire que la non-modernité n'est pas le contraire de la ruralité. Au contraire, Il faut travailler au désenclavement et à la redynamisation des espaces ruraux au Maroc pour les moderniser », conclut-elle.

« Pour terminer, je citerai Omar Abbou, maire de Tata, qui a dit : "Aujourd'hui est mieux qu'hier et demain sera mieux qu'aujourd'hui". J'espère que les espaces ruraux marocains seront dans cette dynamique et que l'on pourra ainsi évoluer positivement. »

Quelques chiffres sur le monde rural marocain

- Les deux tiers de la population pauvre au Maroc vivent en milieu rural
- L'indicateur de développement humain est inférieur de moitié à celui des villes (déjà jugé faible)
- L'enclavement concerne 54 % des localités rurales marocaines
- 67 % de la population rurale marocaine est analphabète
- 93 % de la population rurale n'a pas accès au soin de santé
- 87 % de la population rurale n'a pas accès à l'électricité
- 63 % de la population rurale n'a pas accès à l'eau potable

Les évolutions actuelles du monde rural marocain

(d'après l'intervention d'Abderrahmane El Harradji)

« Mon regard sur les évolutions actuelles du monde rural au Maroc est celui d'un géographe », précise d'emblée Abderrahmane El Harradji. Les problématiques du monde rural marocain et de son développement sont, selon lui, liées à l'eau, au capital humain, aux politiques de développement agricole et à la protection du patrimoine naturel et culturel des espaces ruraux, et notamment des ksour (villages oasiens).

Le développement des espaces ruraux est compliqué par des blocages liés aux statuts fonciers (statut liés aux plans d'eau et notamment à leur propriété). Du fait du statut collectif de certaines terres, du morcellement des terres, de l'héritage et des freins à l'investissement, ces problématiques freinent la productivité et la rentabilité des terres, limitant le développement agricole. La mise en œuvre de politiques étatiques visant à améliorer la situation est lente et tardive, mais les avancées sont encourageantes, comme en témoignent la melkisation (privatisation) des terres collectives cultivées, l'incitation à l'investissement dans le milieu agricole par crédit et subventions et la tendance vers la simplification des statuts. « Aujourd'hui, les solutions aux problèmes fonciers sont conçues et attendent des pas géants et courageux pour être concrétisées », ajoute Abderrahmane El Harradji.

Le capital humain en milieu rural est limité dans son développement social, mais aussi dans ses qualifications professionnelles. Malgré les politiques menées en ce sens, des insuffisances sociales demeurent en termes d'éducation, d'alphabétisation, de réduction des exclusions et des disparités. Dans ce contexte de mondialisation, des actions telles que des formations fondamentales et continues doivent encore être menées pour apporter profes-



sionnalisme et spécialisation aux populations. « Malgré les efforts déployés, les disparités et insuffisances sociales ainsi que les carences en services, en équipements et en aménagements demeurent. De grands chantiers sont encore attendus pour atteindre les objectifs de l'initiative de développement humain », précise-t-il.

L'agriculture marocaine évolue de l'exploitation traditionnelle des ressources vers une exploitation plus moderne et plus rentable. L'adaptation à ce changement présente quelques difficultés :

- Les acteurs et bénéficiaires ne sont pas sensibilisés aux problématiques de la compétitivité, de la durabilité, de la productivité et de l'exposition aux risques.

- La spéculation sur les ressources et produits profite uniquement aux intermédiaires.

- L'utilisation des ressources (sols, eaux, élevage, végétation) génère un gaspillage important, et ce malgré les évolutions.

Par ailleurs, 46 % de la population active marocaine est employée par le secteur agricole et 80 % du milieu rural marocain vit de l'agriculture. Pour le géographe, il est nécessaire d'impliquer les acteurs dans une « approche participative (...) encore à renforcer, en vue d'optimiser l'exploitation des ressources et l'adaptation aux changements pour un développement durable ».

Face à cette modernisation des activités agricoles, l'enjeu de la protection des ressources est devenu majeur pour le milieu rural marocain. Il s'agit notamment de la protection des sols face à l'érosion, l'ensablement, la pollution, la salinisation et la protection des eaux souterraines et en surface. Il est nécessaire d'éviter le gaspillage, en particulier de l'eau, en optimisant son utilisation agricole, touristique, industrielle et domestique. Les causes naturelles sont en partie responsables de cet état actuel (fluctuations climatiques et désertification, par exemple), mais la gestion des ressources par l'Homme est également en cause. Abderrahmane El Harradji préconise une gestion adaptée des ressources aux niveaux local et national.

Cette gestion des ressources est d'autant plus urgente que ces problématiques pèsent sur la durabilité des ksour. Le système traditionnel patrimonial fait face à un monde moderne dans lequel sa place diminue. L'ensablement des oasis, leur détérioration, les conflits d'usage du potentiel hydrique, la dévalorisation des investissements, l'émigration et parfois l'immigration sont autant de problématique pesant comme une menace sur les espaces oasiens.

Le tourisme oasien est lui aussi en cause. D'une part, il ne profite pas directement aux oasis, d'autre part, il est nécessaire de le doser afin de permettre la préservation des ressources naturelles des oasis en privilégiant un tourisme alternatif (tourisme solidaire, éco-tourisme...) plutôt qu'un tourisme de masse. « La sensibilité du patrimoine (naturel et culturel) des espaces oasiens est à prendre en compte dans tout développement », conclut Abderrahmane El Harradji.

L'exemple d'un réseau associatif qui cherche à dynamiser les espaces ruraux : les foyers ruraux

(D'après l'intervention de Chadia Arab)

Les foyers ruraux ont été créés en 1946 par François Tanguy-Prigent. Député socialiste du front populaire et ministre de l'agriculture de 1944 à 1947, celui-ci a participé activement à la création des associations de développement et d'animation du milieu rural et à la création de la Fédération nationale des foyers ruraux (FNFR), devenu ensuite un des grands mouvements d'éducation populaire dans le milieu rural en France. Le FNFR regroupe en son sein les deux tiers des foyers ruraux français. Il a pour objectifs :

- D'accompagner les associations dans leur développement.
- De former les responsables associatifs.
- De mener une dynamique de développement à l'échelle du territoire.

Au-delà de ces objectifs, les foyers ruraux sont caractérisés par cinq principes fondamentaux :

- Faire en sorte que les territoires ruraux restent des espaces de vie et de solidarité.
- Promouvoir le fait associatif pour une démocratie participative.
- Contribuer à l'émancipation des individus et à l'émergence d'une société fraternelle autour des principes fondateurs et historiques de l'éducation populaire.
- Favoriser l'épanouissement des individus en permettant l'accès à tous à des pratiques culturelles et artistiques.
- Lutter contre la fracture sociale et l'isolement des individus.

« Les foyers ruraux possèdent une charte incluant des objectifs proches des objectifs du réseau IDD. D'ailleurs, les objectifs précités ne sont pas sans rappeler les objectifs du réseau IDD en matière de développement et de dynamisation du territoire et de formation des responsables associatifs en France et au Maroc. »

TÉMOIGNAGE EN IMAGES

L'expérience de l'association Dar Ait El Hadj El Maâti : la Maison des initiatives rurales à Ouled Ftata

Par M'barek Wahid et Claude Zimmer

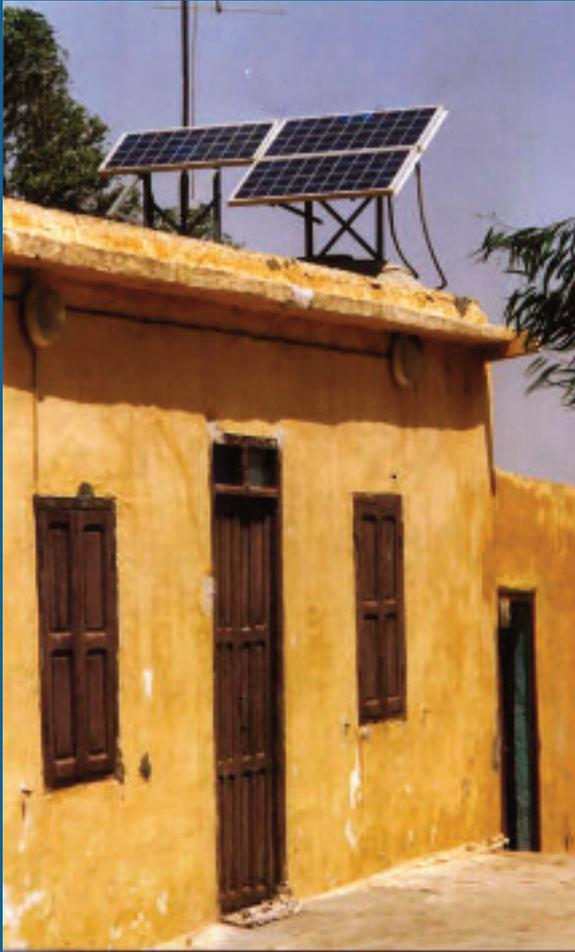
Ouled Ftata est une commune de 71km², peuplée de 3 000 habitants et située dans la région de Khouribga. Très enclavée, la commune ne dispose pas de l'électricité ni de commerces de proximité. L'agriculture y demeure traditionnelle.

Accompagnée par l'association Migration & Co-Développement Alsace (MCDA) présente à Ouled Ftata depuis 1976, l'association Dar Ait El Hadj El Maâti s'est engagée dans le développement d'Ouled Ftata et de sa région. C'est dans cette optique qu'a été érigée la Maison des initiatives rurales (MIR), un bâtiment multifonctionnel où diverses activités sont menées : du soutien scolaire, des ateliers de couture, de cuisine, de jardinage, des animations dédiées au théâtre et au cinéma. La MIR est aussi devenue un espace d'accueil et de formation pour le village. C'est ainsi que des électriciens ont été formés à l'électrification par panneaux solaires, ou que des jeunes de la commune ont été formés aux premiers secours par des jeunes Français venus d'Alsace. « *Ce fut un moment fort et chacun en a gardé de très bons souvenirs* », souligne M'barek Wahid.

D'autres projets sont portés par Dar Ait El Hadj El Maâti. L'association tente par exemple de limiter la consommation d'eau dédiée à l'agriculture grâce à l'irrigation "gouttée". Et, avec le soutien du Conseil de la Communauté Marocaine à l'Etranger, l'association a permis à des jeunes du village de se rendre au salon du livre de Casablanca. « *Certains jeunes n'avaient jamais quitté le village et ont été impressionnés par les décors au salon du livre, des décors qu'ils n'avaient jamais vus avant* ». Les actions réalisées par Dar Ait El Hadj El Maâti depuis sa création ont permis et permettent encore à des centaines de familles d'améliorer leur quotidien.







3. La place des migrants dans le développement

INTRODUCTION AUX ÉCHANGES

Abdou Menebhi

Animateur :

Abdou Menebhi
(EMCEMO – Hollande)

Interventions :

1. L'expérience de la Plate-forme euro-marocaine MDCD :

Abdellatif Mortajine
(Khamsa / IDD)

2. L'expérience du Collectif des subsahariens au Maroc :
Camara Laye et Haoua Catherine

3. La participation des migrants maliens dans l'élaboration et le suivi des programmes locaux de développement :

Hamedy Diarra (Haut Conseil des Maliens de France)

Quelques mots tout d'abord sur l'expérience maroco-marocaine. Dès le départ, celle-ci s'est fondée sur la solidarité des associations démocratiques marocaines en Europe avec le peuple marocain, en faveur du respect des droits de l'Homme et pour la démocratie. C'est dans cette perspective-là que la diaspora marocaine a travaillé avec ses partenaires dans la société civile marocaine, à l'échelle communale, régionale ou nationale, dans une optique de changement et de développement et en se basant sur le renforcement des capacités.

C'est parce que nous avons cette expérience que nous pensons que le projet de régularisation des migrants au Maroc est un acquis important, même s'il faut garder un œil critique sur ce processus et rester solidaires des personnes victimes de discrimination. En tant qu'immigrants marocains ayant subi et subissant toujours les discriminations et le racisme en Europe, nous ne pouvons pas accepter la montée de la haine contre les sans-papiers au Maroc. Nous pensons qu'il n'est pas possible de parler d'un partenariat pour le développement entre le Sud et le Nord sans cette dimension de solidarité, de soutien à ces victimes. Cette dimension doit être présente dans notre travail au quotidien.

Enfin, nous considérons que la dynamique de la société civile, en Europe comme au Maroc, doit être reconnue. Il faut mener un plaidoyer pour que l'Etat marocain reconnaisse et valorise ce travail et nous implique dans les décisions à tous les échelons. Il est nécessaire également que la société civile soit présente dans le débat mondial sur la question "migration et développement", car pendant que les Etats discutent, élaborent leurs politiques, la société civile reste à l'écart des choix stratégiques. A côté de notre travail local, nous devons avoir cette vision globale. C'est l'implication de la société civile dans ces cadres-là qui rendra possible le développement.

Nous allons à présent recueillir trois témoignages sur la question du rôle des migrants dans le développement : la plate-forme euro-marocaine MDCD (Migration, développement, citoyenneté et démocratie), puis le Conseil des migrants subsahariens au Maroc, et enfin nos amis du Haut Conseil des Maliens de France.



SYNTHÈSE

Depuis toujours, les migrants jouent un rôle clé dans le développement de leur pays d'origine. Longtemps, cette solidarité s'est matérialisée par l'envoi d'argent au profit des familles restées au pays, avant d'évoluer vers le soutien à des projets communautaires de plus en plus structurés (infrastructures de base, activités économiques...) et, plus récemment, de s'intéresser au développement de manière plus globale, géographiquement et politiquement parlant. Aujourd'hui, les migrants ont intégré les nouveaux enjeux liés en particulier à la mondialisation et au renforcement des gouvernements locaux dans (et face à) cette mondialisation. Leur rôle dans le développement étant désormais reconnu, par les Nations unies notamment, ils aspirent à peser dans le débat sur le thème "migration et développement", aussi bien à l'échelon national qu'au niveau mondial. Cette question concerne doublement le Maroc d'aujourd'hui : toujours terre d'exil, il est aussi devenu terre d'accueil, source de nouveaux défis qui ne pourront être résolus qu'en permettant à un vrai dialogue de s'établir entre la société civile et les autorités, à tous les niveaux.

Pourquoi quitte-t-on son pays ?

La question des raisons du départ ne peut pas être abordée en quelques lignes tant elle est complexe. « On dit généralement que c'est la misère, au sens économique du terme », explique Camara Laye, lui-même originaire de Guinée-Conakry et aujourd'hui installé au Maroc. « Mais si c'était le cas, reprend-il, on observerait un mouvement de migration massive depuis tous les pays pauvres. Ce n'est pas le cas. Plus que la misère, c'est la désespérance qui pousse à partir. Si une personne a le sentiment que, par son travail et son action, elle est en mesure d'améliorer sa situation dans un délai raisonnable, dans la plupart des cas elle ne partira pas. Mais les candidats à la migration viennent le plus souvent de pays bloqués, verrouillés, où aucune perspective de transformation n'est concevable, où toute initiative se heurte à l'inertie, à la corruption ou à l'oppression, et où aucune action collective n'est possible pour changer sa situation. En pareil cas, le départ est une solution rationnelle. Par ailleurs, précise-t-il, ce ne sont pas toujours les plus pauvres qui partent les premiers. Beaucoup d'entre nous appartenons à la classe moyenne. » Il faut introduire ici deux précisions de taille, soulignées par Haoua Catherine, originaire du Cameroun. La première, c'est que les migrations s'exercent d'abord et essentiellement dans le sens Sud-Sud. La seconde, c'est que les pays du Nord ont une part de responsabilité importante dans ce phénomène. « Dans les années 1990, (...) le Fonds monétaire international et la Banque mondiale ont institué les programmes d'ajustement structurel pour permettre aux pays pauvres de s'en sortir en payant leurs dettes. Les pays subsahariens n'étaient pas préparés à ça. Ensuite, il y a eu la première dévaluation du franc CFA, puis une seconde qui a entraîné la compression du nombre de fonctionnaires et la diminution de leur salaire. Nés entre 1970 et 2005, nous nous appelons la "génération sacrifiée". Cela a poussé de nombreux jeunes à quitter le pays, d'abord vers le Sud, puis vers le Nord. » Pourquoi ce choix ? « On nous a toujours dit que les pays du Nord ne sont pas l'Eldorado, s'étonne Haoua Catherine, mais ils le sont réellement ! Migrer, c'est rechercher une vie meilleure à l'étranger. »

Le rôle traditionnel des migrants dans le développement

L'apport des migrants au développement de leur pays est aujourd'hui appréhendé avec plus de netteté, grâce notamment aux travaux de recherche qui se multiplient sur cette question. Cet apport est très important. « Le transfert d'argent des Marocains résidant à l'étranger constitue la première source de développement du Maroc », affirme Haoua Catherine. « L'économie marocaine tient d'abord à ces transferts, juste avant le tourisme et le phosphate. »

Au Mali, la situation est assez similaire, même si l'intervention très structurée des migrants a permis d'aller plus loin en termes de développement. « Les migrants Maliens de France sont organisés depuis leur arrivée, explique Hamedy Diarra. A partir de cette expérience, ils ont créé des structures pour apaiser les souffrances des populations et pallier les déficiences de l'Etat en matière d'éducation, de santé, d'hydraulique, de pistes rurales, de politique. »



Au Maroc, envisagé cette fois comme terre d'accueil, l'apport des migrants subsahariens est un sujet d'études plus récent. Cette population « est estimée à 25 000 personnes », relève Camara Laye. Celles-ci travaillent en particulier « dans le bâtiment, l'agriculture, la pêche, l'élevage, etc. », détaille Haoua Catherine. « Cet afflux de population, reprend Camara Laye, est positif pour l'économie marocaine. Cela génère la création de petites entreprises », dont les taxes alimentent l'économie. En outre, « l'exportation de produits de base suscite la création d'instances de fret aérien et maritime, elles aussi sources de devises ». Et Camara Laye d'évoquer le timbre de cent dirhams que doivent payer les migrants pour l'obtention de la carte de séjour : « En 2012, une étude faite à partir de la seule ville de Fès révélait qu'en six mois, l'enregistrement des migrants avait rapporté 200 000 dirhams à l'administration », raison pour laquelle, sans doute, le gouvernement a opté pour une année de séjour renouvelable...

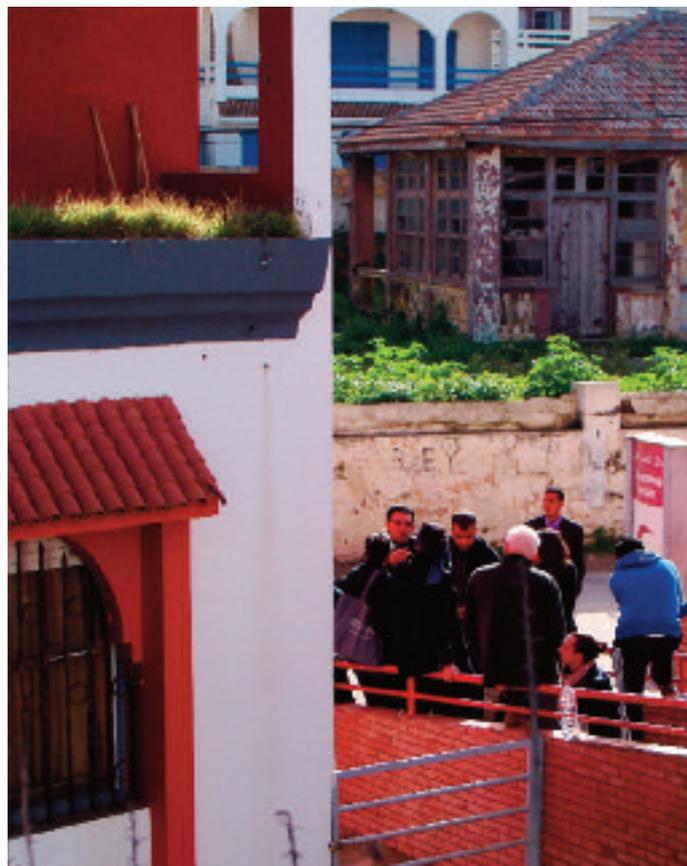
Fort de ces différentes données, Camara Laye dénonce le discours qui tend à affirmer que l'accroissement du nombre de migrants est facteur d'appauvrissement général. Il faut commencer par regarder les chiffres : « Le nombre de migrants au Maroc est de 25 000, et la population marocaine compte 36 millions de personnes. Les migrants ne représentent même pas 0,1 % de la population totale. » Une poignée de migrants, donc, mais qui ne laisse pas d'effrayer les Marocains. « La crainte de la population marocaine de voir les migrants s'approprier leur emploi une fois

régularisés, la pousse à ne pas accepter ce processus de régularisation ». Or, souligne-t-il, « l'immigration crée des effets positifs sur le marché du travail et sur l'économie dans son ensemble. (...) La présence des migrants accroît la main d'œuvre et absorbe une partie du chômage. » Camara Laye en veut pour preuve ce que l'on observe dans de nombreux pays d'Europe. « En Espagne, les autorités vantent ouvertement les bienfaits de l'immigration. En septembre 2006, le ministre du Travail déclarait que l'apport des immigrés au système de sécurité sociale (...) représentait approximativement le surplus de 7,7 milliards d'euros prévu alors dans le budget. Il précisait que la population immigrée comptait trente cotisants pour un retraité. En Italie, le ministre de l'Économie et des Finances faisait en 2007 la promotion de l'immigration, en déclarant que les immigrés sont non seulement avides de travailler mais aussi hautement appréciés pour la qualité de leurs apports humains, et en qualifiant cette main d'œuvre de véritable bénédiction pour les entreprises, pour les travaux les moins qualifiés, pour l'assistance aux personnes âgées et aux handicapés. » Aussi, conclut-il, « la population marocaine n'a pas à avoir peur. L'apport des migrants est positif ».

Ce qu'il faut retenir, analyse Haoua Catherine, c'est que « mobilité et production sont facteurs de développement. (...) Cela permet de contribuer à / de profiter du développement économique, social et culturel du pays d'origine et du pays où l'on vit. (...) Le développement est un droit humain inaliénable. »

Un autre rôle pour les migrants

En dehors du champ économique, les migrants ont appris à jouer un rôle plus global, que l'on pourrait qualifier de politique. « Quand on parle de la place des migrants marocains dans les politiques marocaines aujourd'hui, souligne Abdellatif Mortajine, il ne s'agit pas seulement de transfert d'argent ou de création



d'entreprises. Le développement englobe le champ politique, la place sociale et la place économique des migrants. (...) Les migrants jouent un rôle très important dans l'orientation politique de ce pays. Ils ont joué un rôle très important pour les prisonniers politiques, et maintenant pour la démocratisation du pays. » Toutefois, ce rôle ne demande qu'à se renforcer, ce qui implique une véritable reconnaissance de leur poids.

Si l'on se penche sur l'exemple malien (dont le contexte est cependant extrêmement différent), on mesure l'étendue des possibilités. Dans ce pays, explique Hamedy Diarra, « les migrants ont agi avant l'État. Après la révolution de 1991 contre la dictature militaire, le nouveau gouvernement a créé un organisme chargé de réfléchir à la décentralisation. Il y a d'abord eu, jusqu'en 1998, un temps d'élaboration du cadre juridique et de découpage territorial, durant lequel les populations ont été consultées, sensibilisées. Pour y contribuer, l'État malien a fait appel à la migration malienne de France, qui avait été une migration politique. » D'emblée, les migrants étaient donc au cœur du processus. Cette mobilisation de la diaspora a notamment concerné le découpage territorial, et le maillage communal en particulier. Celui-ci n'était pas simple à réaliser, pour plusieurs raisons. Le premier impératif à prendre en compte tient au fait qu'« une commune doit répondre à un besoin de proximité, (...) mais aussi à des critères de viabilité. S'il n'y a pas au minimum 10 à 12 000 habitants, un village ne sera pas viable. Il faut également une continuité géographique et territoriale. Enfin, il faut que les populations s'acceptent mutuellement, c'est-à-dire qu'elles soient d'accord pour former une commune. » Plusieurs problèmes entrent alors en lice. « Comme dans tous les pays, il y a des rivalités ancestrales. Le foncier est un élément important. Les terres sont des propriétés privées séculairement, mais elles appartiennent à des familles et non à des individus. » En conséquence, « on ne peut pas partager la terre, mais on peut l'exploiter ensemble ». Cette question en touche d'autres, notamment celle des « infrastructures et leur gestion, qui est un élément capital. Pour implanter une école, il faut s'accorder sur le lieu d'implantation. Ce n'est pas privé, mais pour la commune. Même si les migrants la financent, elle ne sera pas leur propriété. »

Les choses se sont faites sur la durée. « Jusqu'en 1999, il existait 19 communes. Il y en a 709 aujourd'hui. » La Région de Kayes a été pilote en la matière. Son expérience était importante car, étant assez dépourvue économiquement, si une dynamique d'échanges parvenait à s'y mettre en place, « cela marcherait ensuite pour l'ensemble du Mali ». Le Haut Conseil des Maliens de France a donc été sollicité, se rendant « partout en France où existait une présence notable de Maliens prêts à se mobiliser », puis « sur le terrain au Mali pour faire comprendre l'importance de la politique du gouvernement ».

Le rôle des migrants dans cette dynamique a donc été décisif. « Les Maliens de France ont été consultés car ils ont cette vision-là de l'État ». Ils ont été présents sur les deux tableaux : à la fois en tant qu'« ambassadeurs » des communes maliennes auprès des collectivités françaises », et pour faciliter le « transfert de compétences sur le fonctionnement d'une administration, etc. » En contrepartie, « ils doivent rendre compte. C'est une réalité qui est imposée. » Pour faciliter les choses, il a fallu créer au Mali des associations "jumelles" des associations créées par les migrants en France.

Un nouvel échelon territorial a ensuite été créé : les intercommunalités, permettant « la réalisation de projets communs ». Celles-ci sont aujourd'hui « très dynamiques, et à l'origine de nombreuses dynamiques locales ».



Entre reconnaissance et discriminations, une place à revendiquer

Si les migrants ont désormais un rôle, une place et une importance reconnus aux plus hauts niveaux, cette valorisation va hélas de pair avec une aggravation généralisée des phénomènes discriminatoires et racistes. Ce que l'on reproche aujourd'hui aux Subsahariens établis au Maroc est semblable à ce que l'on reprochait hier, dans les pays européens, aux migrants originaires de toute l'Afrique. Et même si les sociétés européennes ont, bon gré mal gré, accepté le multiculturalisme, nous voyons aujourd'hui à quel point cette acceptation est fragile – il s'agirait plutôt de tolérance – et que les réflexes de rejet ne sont jamais loin. Cela impose de mener à tous les niveaux des politiques qui promeuvent les différences et la diversité, et valorisent de manière beaucoup plus affirmée le rôle des migrants dans le développement, ici et là-bas.

C'est dans cette perspective que la plate-forme euro-marocaine MDCC a été créée il y a trois ans par des associations de migrants marocains en France, en Hollande, en Espagne et en Belgique, « suite à un long processus de lutte pour l'égalité des droits en Europe, pour la reconnaissance des travailleurs migrants dans leurs droits fondamentaux sur place, mais aussi de leur citoyenneté en tant que citoyens européens », précise Abdellatif Mortajine. Faisant le lien avec la situation du Maroc, la plate-forme euro-marocaine MDCC lutte aussi « pour un Etat démocratique au Maroc, pour les libertés et pour l'émancipation sur tous les plans ». Elle compte aujourd'hui 65 associations adhérentes, ce qui implique pour enjeu de « faire converger l'action de ces associations pour mener un plaidoyer collectif afin de peser sur les orientations politiques en Europe comme au Maroc ».

Si les défis à relever en France et en Europe sont assez nettement identifiés, la question des discriminations demande un engagement très fort au Maroc, où la solution, au vu des témoignages récents, semble empirer. L'objectif est de changer le regard des Marocains sur les populations de migrants, ce qui doit s'accompagner de politiques beaucoup plus volontaristes de la part de l'Etat. « Le peuple marocain est face à lui-même dans la manière qu'il a d'accueillir l'étranger chez lui, affirme Abdellatif Mortajine. Les migrants ont la mémoire de ce [qu'ils étaient] en Europe, de la façon dont on [les a] traités. Il faut qu'on le dise pour ne pas

reproduire le même schéma au Maroc, avec le même discours et les mêmes façons de traiter les étrangers », et cela de la part « à la fois de la population et de l'Etat ». C'est donc globalement que le Maroc doit prendre conscience qu'il a d'autant moins « le droit de se comporter comme ça avec les migrants clandestins sur son sol, étant lui-même "producteur" de sans-papiers ».

Quels pourraient être les grands axes d'une stratégie de plaidoyer sur cette question ? Pour la plate-forme euro-marocaine MDCC, quatre points sont à défendre aux plus hauts niveaux :

- **La promotion des droits** : « L'immigration ne peut contribuer au développement que si les migrants jouissent de tous leurs droits : la possibilité de travailler, d'avoir une vie digne, de vivre en famille, de circuler librement, de vivre où ils le souhaitent. »

- **La participation politique** : « Les Nations unies ont insisté sur l'importance de la participation des migrants comme partenaires de la décision politique, pour qu'ils soient efficaces dans le développement. Elles demandent à tous les pays de créer des organes de représentation des migrants, qui seraient consultatifs mais leur permettraient aussi de contribuer à l'élaboration des politiques migratoires. »

- **La lutte contre le trafic d'êtres humains** : « Nous sommes contre l'exploitation des êtres humains. Créer du lien humain dans le monde permettrait de lutter de façon efficace contre les trafics humains, faute de quoi cette question sera abordée par les Etats de façon sécuritaire, nous mettant hors-jeu. »

- **La participation et le rôle économique des migrants dans le développement** : « L'immigration est la deuxième source de transfert d'argent dans le monde, après les ventes d'armes. Les Etats, les banques, commencent à s'y intéresser. Nous avons notre analyse sur l'utilisation des fonds : pour nous, l'argent versé dans les régions d'origine doit être investi de façon directe dans ces régions. Il faut (...) que [les migrants] puissent avoir une voix à ce sujet dans leur pays d'origine. »

Pour défendre ces différentes revendications, la plate-forme MDCC a participé à toutes les réunions et rencontres internationales ayant abordé la question des migrations, y compris lors du dialogue de haut niveau des Nations unies sur les migrations internationales, en octobre 2013.

Du côté des migrants subsahariens vivant au Maroc, l'heure est aussi à la mobilisation. « Le Conseil des migrants a été créé en 2005 pour demander à l'Etat marocain l'abandon de la politique sécuritaire », explique Camara Laye. L'enjeu est de permettre à ces migrants de pouvoir s'installer, travailler, vivre dignement... « Nous ne voulons pas devenir des assistés », affirme-t-il. Ce que souhaitent aussi les migrants subsahariens, complète Haoua Catherine, est de pouvoir contribuer à leur tour à « développer leur pays d'origine ». Pour l'instant, les choses ne sont pas facilitées. « La majorité des Subsahariens du Maroc n'ont pas encore de carte de résident », déplore-t-elle. « S'ils l'avaient, ils pourraient se déplacer facilement, créer des petites entreprises. » Pour que cette situation puisse évoluer, Haoua Catherine souhaiterait notamment que « la communauté camerounaise travaille en symbiose », en se « calquant sur l'exemple des Marocains résidant à l'étranger ».

L'exemple du Maroc montre à quel point la question des migrations est globale et complexe. Mais, relève Abdellatif Mortajine, « l'immigration dans le monde, ce ne sont pas seulement les Marocains. (...) Il y a cinq millions de migrants à travers le monde, dont deux millions de clandestins. (...) Nous sommes solidaires de tous les mouvements de migrants, pour éviter qu'il y ait des catégories. Nous sommes contre les régularisations à la carte : ce doit être pour tous, sans conditions ! »

les ateliers

Les quatre ateliers organisés pendant la rencontre visaient l'appropriation locale du Projet fédérateur. Après une rapide présentation de ce dernier, les représentants des associations membres du réseau en France et au Maroc se sont regroupés par pôles territoriaux.

- **L'atelier Pôle Sud (Anti-Atlas)**, avec les associations françaises Racines & Horizons et Oued Mait, et les associations partenaires au Maroc Lagrara, Targamait, Tamount, Tayafoute, Espace Sud - Bouizakarne et Tiwizi.

- **L'atelier Pôle Sud (Haut-Atlas)**, avec les associations françaises ATMF-BHL et Les Deux Rives, et leurs partenaires marocains Amal Dades, Femmes du Dades pour le Développement et la solidarité, Dadgh d dine Al Amal pour le développement, Tagoudicht et la Fédération des associations de Tinghir.

- **L'atelier Pôle Nord-Est Oriental**, avec les associations françaises FAF-MF et ASEO France, et leurs partenaires au Maroc Almoustakbal pour le Développement, l'Association de Promotion et de Développement de l'Oasis de Figuig (APDOF), Le Réseau des Jeunes de Figuig pour le Développement, Hammam Fougani (ASHEF), l'Association Femmes et Enfants, la FAF Maroc et Femmes Internationales Murs Brisés Figuig.

- **L'atelier Pôle Centre**, avec les associations françaises Crépuscule, Khamsa et MCDA, et leurs partenaires marocains Tifaouine, El Fath, Dar Ait El Hadj El Maâti, Espace citoyens El hajeb, Association Rurale de Développement et Swani.

La méthodologie choisie consistait à scinder chaque groupe en trois sous-groupes, chacun travaillant sur une thématique. Après quelques minutes, chaque sous-groupe changeait de thématique et continuait le travail commencé par le sous-groupe précédent. De cette manière, chaque participant, quel que soit son sous-groupe, a pu participer et échanger sur chacune des thématiques en affinant et en consolidant le travail des autres participants. Les quatre thématiques retenues étaient les suivantes :

- Les acteurs et l'environnement du projet
- Qu'est-ce que la concertation ? Pourquoi ?
- L'implication des publics cibles du projet
- Les rôles des accompagnateurs territoriaux et des référents

Les acteurs et l'environnement

Le Projet fédérateur III concerne IDD, les associations locales en France et au Maroc, ainsi que l'IFAD et le CCFD-Terre solidaire, partenaires du réseau. Mais construire un projet viable suppose de s'adjoindre le soutien des autorités locales et de la société civile. En partant de ce constat, et de manière à cerner au mieux le projet, les participants devaient identifier les acteurs clés du projet et l'environnement dans lequel ils évoluent. Etant impliqués au quotidien dans la vie locale de leurs régions ou communes, ils sont les mieux placés pour y caractériser les acteurs clés (institutions, associations, membres de la société civile, etc.). Il est apparu que les acteurs considérés comme clés n'était pas les mêmes suivant les régions.

Les pôles Oriental et Sud Haut-Atlas font ressortir l'importance des autorités locales et les incluent parmi les acteurs clés du projet. Pour eux, les acteurs à prendre en compte en priorité sont : IDD, les associations françaises et marocaines, les autorités locales (Etat, collectivités territoriales, municipalités...) et les populations locales. Les pôles Sud Anti-Atlas et Centre mettent davantage en valeur le rôle de la population – principalement les femmes et les jeunes, dont l'implication est jugée prioritaire. Ils ne négligent pas pour autant le rôle des autorités locales et catégorisent ainsi les acteurs clés du projet : les autorités locales, les hommes, les femmes, les jeunes.



Qu'est-ce que la concertation ? Pourquoi ?

Les différents groupes ont donné leur vision de la concertation et en ont tiré différents objectifs. Les questions de la mise en œuvre du projet et de ses avantages et limites se sont parfois imposées aux participants. Sur ce point, ces derniers s'accordent sur une définition de la concertation en quelques mots-clés :

- **Travail collectif** : Les décisions prises sont collectives et chaque acteur participe à l'avancée du projet. Les quatre groupes se rejoignent sur le fait que la concertation implique des concessions de la part chacun des acteurs, et que si des conflits peuvent survenir, son efficacité n'est pas pour autant remise en cause.
- **Transparence** : Un suivi des différentes actions est réalisé. Les décisions étant prises ensemble, la transparence entre les acteurs est assurée.
- **Communication et écoute** : Tous les acteurs sont impliqués et écoutés. La communication et l'écoute ne se limitant pas à un simple partage de l'information, un véritable échange doit exister pour qu'il y ait concertation.
- **Fédérer et mobiliser** : La concertation favorise un climat de bonne entente dans lequel chacun des acteurs a la parole, est écouté et participe aux actions menées.

Certains ateliers ont porté leur réflexion sur les outils utiles à l'application de la concertation, tels que l'organisation de rencontres ou de tables rondes, ou la mise en place d'un suivi et d'un diagnostic des décisions et des réalisations.



L'implication des publics cibles du projet

En cartographiant et listant les différents acteurs clés du Projet fédérateur III, la question de leur implication s'est imposée d'elle-même. Les participants se sont alors concertés afin de tenter de déterminer les méthodes et outils les plus pertinents pour impliquer les populations cibles. Encore une fois, les conclusions auxquelles sont arrivés les ateliers concordent du point de vue de la méthode et des outils.

Les groupes ont pensé et construit leur réflexion en fonction des cibles prioritaires identifiées : la société civile, les femmes, les jeunes, les institutions publiques et privées.

- **La société civile** : Informer et impliquer les habitants en leur parlant du projet lors des fêtes de village ou de débats publics et thématiques. Il a également été proposé d'utiliser les médias locaux (radios, Internet...), et d'ouvrir les espaces associatifs et culturels aux habitants afin qu'ils constituent de véritables lieux de rencontre et d'échanges pour la population.

- **Les jeunes** : Développer et organiser des activités spécifiques afin de mobiliser et fédérer les jeunes (soirées festives, activités ludiques...), de favoriser l'écoute et de faire remonter leurs voix.

- **Les femmes** : Faire valoir leurs voix et mettre en valeur leur rôle dans le développement des communes, au moyen d'activités visant à soutenir leur rôle et à encourager leur expression.

- **Les institutions publiques et privées** : Améliorer les échanges avec ces institutions et les sensibiliser à la cause des associations afin de s'assurer leur soutien.

De manière générale, les groupes souhaitent identifier et utiliser des moyens de communication tels que les radios, Internet (e-mails, réseaux sociaux, blogs...), l'affichage et les journaux locaux. L'importance est donnée au dialogue et à l'échange, car tous s'accordent sur la nécessité d'une circulation constante de l'information pour favoriser une approche participative entre les acteurs du projet.

Proverbe africain :

« Tout seul on va vite, mais à plusieurs on va loin »

Les rôles des accompagnateurs territoriaux et des référents

Recrutés par IDD dans le cadre du Projet fédérateur, les accompagnateurs territoriaux ont la charge de coordonner les pôles régionaux, tandis que les référents doivent représenter les associations de leur pôle régional. Aussi est-il primordial que les associations définissent précisément les rôles de l'accompagnateur

et du référent. Les échanges ont là aussi permis de faire émerger de grands axes.

Le rôle de *l'accompagnateur territorial* consiste en deux missions principales :

- **Le conseil et le soutien** : Il est chargé d'accompagner les associations locales dans le renforcement de leurs activités et dans la concertation entre les acteurs, et de les soutenir dans la mise en place d'initiatives au niveau local. Il assure la coordination du pôle régional en harmonie avec les principes Projet fédérateur et veille à la bonne avancée de celui-ci.

- **La communication** : Il est le garant de la bonne circulation de l'information et participe activement à l'organisation des séminaires et des rencontres au sein de son pôle territorial.

Le *référent* est bénévole au sein des associations. Il joue un rôle de relais entre l'association, IDD et l'accompagnateur territorial. Il soutient et assiste l'accompagnateur sur trois points :

- **Représentation** : Le référent représente son association devant IDD, l'accompagnateur territorial et les différents acteurs. Il veille également au suivi des activités dans le cadre du projet Fédérateur.

- **Complémentarité avec l'accompagnateur** : Le référent a également pour rôle de soutenir et de compléter le travail de l'accompagnateur, en participant à l'organisation de rencontres et de réunions territoriales ainsi qu'aux activités du projet.

- **Communication** : Il assure également la bonne circulation de l'information entre l'association et les acteurs, en complémentarité avec l'accompagnateur.

Les participants ont ensuite élu l'association référente pour leur pôle :

- **Le pôle Sud (Haut-Atlas)** sera représenté par l'association Amal Dades.

- **Le pôle Sud (Anti-Atlas)** sera représenté par l'association Tamount.

Les pôles Centre et Oriental ont décidé d'attribuer le rôle d'association référente sous la forme d'un mandat :

- **Le pôle Centre** a choisi trois associations qui le représenteront à tour de rôle (mandat annuel).

- **Le pôle Oriental** a opté pour un mandat semestriel : une association différente représentera le pôle tous les six mois.



le projet fédérateur en quelques mots

Les réflexions et les échanges qui ont eu lieu à Mehdia avaient pour toile de fond le nouveau projet porté par le réseau IDD et ses deux partenaires historiques, l'IFAD (Institut de formation des agents de Développement) au Maroc et le CCFD-Terre solidaire en France. Intitulé *Partenariat entre associations et collectivités locales de France et du Maroc : la démocratie participative pour un développement humain et solidaire au Maroc*, ce troisième "projet fédérateur" entend pousser plus loin l'expérience et les ambitions des deux précédents, qui avaient déjà permis aux acteurs marocains de se former et de s'outiller, tout en lançant une nouvelle génération d'animateurs associatifs rompus aux enjeux du développement, au montage de projet et aux techniques de communication, sur fond d'égalité entre les femmes et les hommes et de promotion de la jeunesse. Le nouveau projet explore différents enjeux : le renforcement des capacités des acteurs de développement, la plus grande implication des populations - en particulier les jeunes et les femmes en milieu rural - dans le développement de leur territoire, la promotion de la démocratie participative locale et de la concertation, l'expérimentation à l'échelle communale de modèles de développement participatifs.

Objectif : Participation des populations

Ce nouveau projet poursuit un objectif général : le renforcement du développement humain pour l'accès aux droits fondamentaux des populations en milieu rural au Maroc. En partant de ce grand objectif général, le projet en déroule quatre autres :

- Le renforcement des capacités des acteurs de développement au niveau communal
- L'implication et la mobilisation des populations
- La concertation et la répartition des rôles entre acteurs du développement
- La création et la diffusion de modèles de démocratie participative communale

Le projet met en avant deux principes transversaux : la participation des femmes et des jeunes, et la conduite du projet en France et au Maroc afin de prendre en compte les difficultés des associations sur les deux rives de la Méditerranée.

Les groupes cibles

Les groupes ciblés par le projet en France et au Maroc sont :

- Les 14 associations françaises membres d'IDD
- Des collectivités locales françaises
- 22 associations locales marocaines
- 17 communes marocaines
- Les habitants de ces communes
- Les associations et personnes ressources concernées par le développement local au Maroc

Un projet ambitieux, deux partenaires précieux

Le montage du projet a été réalisé en étroite collaboration entre IDD et l'IFAD, et avec l'accompagnement du CCFD-Terre solidaire. Ces deux partenaires historiques d'IDD sont aujourd'hui associés au déroulement même du projet : le CCFD-Terre solidaire est impliqué dans sa gouvernance et son suivi administratif, tandis que l'IFAD pilote les actions de formation (associations membres et partenaires d'IDD, responsables communaux) ainsi que le suivi méthodologique des expérimentations de concertation communale. A la fin du projet, un manuel de formation à destination des acteurs qui souhaiteront expérimenter ces modèles de développement participatif sera édité. Pour IDD, l'enjeu est important : le Projet fédérateur doit permettre à l'association de se renforcer en tant que structure et de "voler de ses propres ailes".



Les activités dans les deux pays

Le Projet fédérateur III prévoit, pour chaque axe de travail, un certain nombre d'activités.

AXE 1

Renforcement des capacités des acteurs de développement au niveau communal

- 4 sessions de formation au niveau national au Maroc
- 6 sessions de formation en France
- 8 sessions de formation territoriales au Maroc, dans les 4 pôles géographiques
- 13 ateliers d'échanges d'expériences thématiques ou territoriaux

AXE 2

Renforcement de l'implication et de la mobilisation des populations

- Missions d'accompagnement : renforcement de l'animation des espaces communautaires et appui aux activités
- Université d'été de jeunes marocains et français (Maroc)
- 20 missions d'échanges de jeunes entre associations marocaines

AXE 3

Expérimentation de processus de concertation entre acteurs du développement

- Missions d'accompagnement : création / renforcement d'espaces de concertation
- 3 visites d'études / expériences (France, Maroc, Mali)
- 8 réunions de validation des processus (Maroc)
- 13 ateliers d'échanges d'expériences thématiques ou territoriaux

AXE 4

Capitalisation et valorisation des expériences

- Formations et missions de communication (blogs et web-radios)
- Suivi et évaluation du projet
- Valorisation des acquis via des publications, vidéos, manuel de formation, bulletins
- 1 séminaire bilan à mi-parcours
- 1 séminaire final d'évaluation



Le projet « Partenariat entre associations et collectivités locales de France et du Maroc : la démocratie participative pour un développement humain et solidaire au Maroc » est cofinancé par :



Abdellatif Mortajine

L'objectif de ce séminaire était de s'approprier collectivement le projet. J'espère que ces trois journées vous ont permis de comprendre de quoi il s'agit. Vous allez le traduire sur le terrain et c'est le plus important. Il faut être conscient que ce gros projet est très ambitieux, mais il est tellement ambitieux et beau qu'il est peut-être un peu plus facile à porter. Si vous avez tout bien compris de quoi il s'agit, il sera plus facile et plus fluide à mettre en place et à mener. Vous serez peut-être un peu plus impliqués que dans le Projet fédérateur II, et nous vous demanderons d'être un peu plus sur le terrain. N'oubliez pas que ce projet est né de vos remarques, vos critiques et vos réactions par rapport au Projet fédérateur II, quand nous nous sommes réunis ici-même à Mehdià en septembre 2011. On se souhaite à tous bon courage. J'espère que vous serez tous encore là dans trois ans, lors du séminaire de conclusion, et capables de dire : "On était fier de porter ensemble ce beau projet !"

J'ai aimé la façon dont la rencontre s'est déroulée. C'était intéressant et les sujets abordés aussi. J'aurais aimé que les autorités locales de nos villages soient plus présentes, qu'il y ait au moins des ambassadeurs, mais à part les maires de Tata et de Khmis Dades il n'y avait personne. Les expériences maliennes et sur l'Equateur sont très enrichissantes et j'aimerais bien qu'on nous offre l'occasion de nous rendre au Mali pour nous rendre compte de leur actions directement sur le terrain. Je regrette que le programme ait été aussi chargé car nous avons dû passer à côté de beaucoup de choses, et tout le monde n'a pas eu la parole comme il l'aurait souhaité. J'attends de voir comment vont avancer les choses dans les mois à venir.

Aïcha (Figuig)

J'ai pu bénéficier des formations délivrées lors du Projet fédérateur II et j'en suis très contente. J'ai bien aimé cette rencontre, et surtout les ateliers qui se sont très bien déroulés et durant lesquels nous avons pu échanger. Je regrette juste que l'on ait accordé plus de temps aux tables rondes qu'au Projet fédérateur. Mettre les tables rondes à la suite du Projet fédérateur nous aurait donné matière à réfléchir sur celui-ci. L'inverse ne nous a pas permis d'être aussi productif qu'on aurait pu l'être. J'aurais aussi aimé que l'on soit plus impliqué car ce projet est NOTRE projet, nous en sommes les acteurs directs. Pour finir, je trouve que ce Projet fédérateur III nous apporte de belles perspectives. Le Projet fédérateur II s'est très bien passé et je pense que le Projet fédérateur III se déroulera encore mieux !

Meriem (Figuig)

Christiane Dardé

Pendant ces deux jours nous avons prévu des choses, planifié, construit. Ce qui a été fait sur les chartes, il faut le prendre, tout noter, se l'échanger pour voir si nous avons oublié des choses. Comment faire ? Nous avons déjà prévu beaucoup de choses. Sur les formations par exemple, nous avons identifié des grandes thématiques, mais nous devons en rediscuter, ainsi que du reste (échanges, activités, etc.), lors des rencontres de concertations. Ce qui me paraît important, c'est que ce projet est ambitieux. Trois ans, cela passe vite. Ce projet est facile, et en même temps pas facile. On a le temps mais on n'a pas le temps, on a l'argent mais on n'a pas l'argent... Comme le dit Abdellatif, c'est être acteur de son propre développement : c'est important et tout repose là-dessus.

La rencontre était bien et très intéressante, mais il est dommage qu'on n'ait pas pu accorder plus de temps à la présentation du Projet fédérateur. J'aurais aimé également qu'il y ait plus de préparation en amont et qu'on en soit informé. De cette manière, les ateliers par pôle auraient été plus productifs et plus pertinents. Si par exemple on nous avait informé que l'on devrait choisir une association référente par pôle, on y aurait réfléchi à l'avance.

Hannan (Figuig)





Une publication du Réseau IDD (Immigration Développement Démocratie)
130 rue des Poissonniers - 75018 Paris (France)
Tél. : +33 (0)1 55 79 09 34
Fax : +33 (0)1 55 79 09 34
E-mail : contact@idd-reseau.org
Site : www.idd-reseau.org